

UN EMBLÈME OFFICIEL

Depuis le début de l'année 2006, la Protection de la faune du Québec s'est doté d'un nouveau logo, duquel se dégage la relation à la fois étroite et fragile qui doit être maintenue entre l'humain et la faune.

Seigneur des forêts québécoises, l'orignal occupe une place de choix sur le logo de l'organisation. Sa majesté et l'ampleur de son panache lui confèrent le statut du plus grand cervidé d'Amérique. Le saumon atlantique, roi des salmonidés, est un fier représentant de la faune aquatique québécoise. De la grande famille des gallinacés, la gélinotte huppée, princesse des sous-bois qui enchante nos forêts, vient de compléter les espèces fauniques illustrées sur l'écusson.

Ces représentants de la faune, tant aquatique, ailée que terrestre, témoignent du rôle déterminant des agents de protection de la faune : un rôle de protection, d'éducation et de prévention auquel ils se dévouent depuis la création du service.

La nature est exprimée par les différents tons de vert, tandis que le bleu clair et le bleu foncé symbolisent respectivement le ciel et l'eau : des couleurs qui traduisent fidèlement les différents habitats de la faune québécoise.



SCOTT BUCHHEIT/ISTOCK



SCOTT BUCHHEIT/ISTOCK



SCOTT BUCHHEIT/ISTOCK



UN MANDAT IMPORTANT

Au Québec, 3,4 millions de citoyens pratiquent une activité en nature, soit près de 410 000 chasseurs, 815 000 pêcheurs, 8 300 piégeurs ainsi que plus de 2 millions d'adeptes d'activités fauniques sans prélèvement (observation, villégature, etc.). Tous ces gens dépensent en moyenne plus de 3 milliards de dollars pour la pratique de leur activité, permettant la création et le maintien de plus de 32 000 emplois.

L'importance économique des activités liées à la faune n'est donc plus contestée. À cet effet, la province de Québec s'est dotée de lois et de règlements afin de protéger et de mettre en valeur ses ressources fauniques. Ce sont les agents de protection de la faune qui ont le mandat de veiller au respect de cette réglementation.



VOUS ÊTES TÉMOIN D'ACTIVITÉS DE BRACONNAGE?

Aidez la Protection de la faune du Québec à mettre fin aux activités de braconnage en signalant tout acte ou geste allant à l'encontre de la protection de la faune et de ses habitats en communiquant avec « S. O. S. Braconnage » au numéro sans frais 1 800 463-2191 ou avec le bureau de la protection de la faune le plus près (www.mmf.gouv.qc.ca/fr/faune-adresses-regions/). Ce service est gratuit et confidentiel.



236

DB8

Quatre projets de réserves de biodiversité dans la province naturelle de la Basse-Côte-Nord

Basse-Côte-Nord

6212-01-206

UN PEU D'HISTOIRE

C'est au Québec, en 1867, que les deux premiers agents de protection de la faune, autrefois appelés gardes-chasse ou gardes-pêche, ont été nommés afin de veiller à la protection des ressources fauniques.

À l'instar de tous ceux qui ont à cœur la protection et la mise en valeur de leur patrimoine naturel, le Québec a été la première province du Canada à se doter d'outils et de moyens pour agir en ce sens.

Depuis, les agents de protection de la faune assurent la conservation de la faune et de ses habitats, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Ils entretiennent des liens étroits non seulement avec les adeptes des activités liées à la faune et à la nature, les citoyens, les communautés locales et régionales, mais aussi avec des partenaires nationaux et internationaux.

LA DEVISE DE LA PROTECTION DE LA FAUNE

En matière de conservation et de mise en valeur de la faune, les agents du Québec sont des acteurs de premier plan. Ils veillent au respect d'une dizaine de lois liées, entre autres à la conservation des espèces fauniques et à la protection d'habitats. Ils exercent un travail gravitant autour d'une devise : protéger, éduquer et prévenir.

PROTÉGER

Les agents de protection de la faune appliquent les lois et règlements régissant la faune au Québec par différents moyens :

- Répression d'actes de braconnage et de destruction d'habitats fauniques;
- 200 000 heures de surveillance, plus de 9000 actes de braconnage et 7500 infractions constatés générant plus de 1 500 000 \$ d'amendes annuellement et traitement de 13 700 plaintes du public;
- Protection des habitats du poisson et du milieu hydrique.



ÉDUCUER

Les agents de protection de la faune interviennent directement auprès de la clientèle scolaire de façon à ce que les générations futures soient sensibilisées à la nécessité de conserver et de mettre en valeur la faune et ses habitats :

- Les agents de protection de la faune tiennent annuellement près de 1400 rencontres scolaires auprès de 34 000 élèves et réalisent environ 200 rencontres avec 14 000 utilisateurs de la faune.

PRÉVENIR

Les agents de protection de la faune sensibilisent et informent les citoyens au sujet des lois et des règlements afin d'éviter les actes répréhensibles et les prélèvements illicites. Ils effectuent ces tâches lors des rencontres fortuites avec les amateurs de chasse, de pêche et de piégeage ainsi que lors de différents salons, congrès ou expositions auxquels ils participent.

LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE

Pour les agents de protection de la faune du Québec, la lutte au braconnage s'effectue principalement sur deux fronts.

Le premier consiste en la surveillance et la vérification, sur une base journalière, de tous les utilisateurs de la faune (chasseurs, pêcheurs, piégeurs, etc.).

Le deuxième vise, quant à lui, à enrayer des réseaux de braconnage organisés. Ce dernier volet nécessite la mise en place d'enquêtes complexes qui se déroulent souvent sur plusieurs années. Celles-ci permettent alors d'identifier tous les braconniers impliqués dans le réseau ciblé et conduisent ainsi à leur mise en accusation.

DES AGENTS sur l'ensemble du territoire québécois

Les agents de protection de la faune sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois et travaillent dans toutes les conditions climatiques, 24 h sur 24 h, 365 jours par année.

Ils effectuent leurs tâches dans des conditions de travail particulières (contact quotidien avec les médias, environnement juridique complexe, gestion des ententes autochtones, etc.), en plus d'être régulièrement confrontés à des situations stressantes lors des opérations de surveillance, des arrestations et des perquisitions.

L'organisation s'est dotée de différents moyens afin de venir appuyer les agents de protection de la faune, tels que la centrale d'alerte S. O. S. Braconnage, le Service d'enquête et de renseignements, le Centre de formation et de développement de Duchesnay, le Laboratoire d'expertises biolégales, l'escouade canine, etc.

